

**CASTELAIN** Emile, Plafonneur

Fils de **CASTELAIN** Julien Joseph (°1857), Plafonneur, filiation certaine, et de **DELMOTTE** Céline (°1860), Ménagère, filiation certaine.

Premier enfant de Julien et Céline.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 32 ans et 29 ans.

Né le (ce) 15/06/1889 à Neuville-en-Ferrain (59), A la Place<sup>1</sup>.

Décédé le 24/08/1916 à Maurepas (80)<sup>2</sup> à l'âge de 27 ans.

<sup>1</sup> Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

<sup>2</sup> Note : Tué d'une balle à la tête (transcription)

Source : , Transcription acte de décès.

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom CASTELAIN

Prénoms Emile

Grade 2<sup>e</sup> cl

Corps 1<sup>er</sup> Regt. d'Inf.

N<sup>o</sup> 03376 au Corps. — Cl. 1919

Matricule. 4421 au Recrutement Lille

Mort pour la France le 24 août 1916

à Maurepas (Somme)

Genre de mort Cui a l'ennemi

Né le 15 juin 1889

à Neuville en Ferrain Département Nord

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon). }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>. }

Jugement rendu le \_\_\_\_\_

par le Tribunal de \_\_\_\_\_

acte ou jugement transcrit le 11 Mars 1919

à Neuville en Ferrain (Nord)

N<sup>o</sup> du registre d'état civil \_\_\_\_\_

534-708-1921. [26434.]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

N° 82

Naissance  
de  
Camille  
Castelain

Enf. légitime

Militaire  
Décédé

MORT POUR LA FRANCE

le 24 août 1918  
à Mécrocroix (Somme)  
Tranchées à Neuville  
en Ferrain  
le 11 mai 1919  
Note N° 27

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le sept  
juin, à dix heures du matin, par devant nous, Ma-  
gistrat Dervillé, Maire & Officier de l'Etat-Civil  
de la commune de Neuville-en-Ferrain, canton de  
Gouvaing. Nord, arrondissement de Selloz, département  
du Nord, a comparu: Julien Joseph Castelain,  
âge de vingt-deux ans, plafonneur, né et domicilié  
ici en cette commune, lequel nous a présenté un  
enfant du sexe masculin, né hier, à onze  
heures du matin, en sa maison sise à La Place,  
de lui et de son épouse Céline Delmotte, âgée  
de vingt-neuf ans, ménagère, née et domiciliée en  
cette commune, et auquel enfant il a été donné le  
prénom de Camille. Lesdites présentation et déclara-  
tion faites en présence de Désiré Lard, âgé de  
vingt-six ans, plafonneur, et de Xavier Patton, âgé de  
quarant-cinq ans, cordonneur domiciliés en cette commu-  
ne. Le premier témoin a déclaré ne savoir écrire;  
le père et le second témoin ont signé avec nous le  
présent acte après lecture faite /

Castelain Jette

M. Dervillé

Castelain		Numéro matricule du recrutement : <span style="font-size: 2em; font-family: cursive;">1021</span>																																											
Nom : _____		Classe de mobilisation : <span style="font-size: 2em; font-family: cursive;">1909</span>																																											
Prénoms : <span style="font-family: cursive;">Emile</span> Surnoms : _____																																													
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.																																											
Né le <span style="font-family: cursive;">15 Juin 1889</span> , à <span style="font-family: cursive;">Neuville-en-Ferrain</span> canton de <span style="font-family: cursive;">Touvron</span> , département de <span style="font-family: cursive;">Nord</span> , résidant à <span style="font-family: cursive;">Neuville-en-Ferrain</span> , canton de <span style="font-family: cursive;">Lonscoing-Nord-Est</span> , département de <span style="font-family: cursive;">Nord</span> , profession de <span style="font-family: cursive;">Plafonneur</span> .		Cheveux <span style="font-family: cursive;">et</span> , sourcils <span style="font-family: cursive;">châtains clairs</span> , yeux <span style="font-family: cursive;">bleus</span> , front <span style="font-family: cursive;">fond</span> , nez <span style="font-family: cursive;">moyen</span> , bouche <span style="font-family: cursive;">moyenne</span> , menton <span style="font-family: cursive;">rond</span> , visage <span style="font-family: cursive;">ovale</span> .																																											
Fils de <span style="font-family: cursive;">Julien Joseph</span> et de <span style="font-family: cursive;">fue Delmotte Hélène</span> , domiciliés à <span style="font-family: cursive;">Neuville-en-Ferrain</span> canton de <span style="font-family: cursive;">Lonscoing-Nord-Est</span> , département de <span style="font-family: cursive;">Nord</span> .		Taille : <span style="font-family: cursive;">1 m 78</span> cent. Taille rectifiée : _____ m. cent.																																											
Marié le _____		Marques particulières : _____																																											
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.		CORPS D'AFFECTATION.																																											
Classé dans la <span style="font-family: cursive;">1</span> partie de la liste en 19 <span style="font-family: cursive;">10</span> .		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th rowspan="2">CORPS D'AFFECTATION.</th> <th colspan="2">NUMÉROS</th> </tr> <tr> <th>AN CONTRÔLE spécial.</th> <th>MATRICULE ou au répertoire.</th> </tr> <tr> <td><span style="font-family: cursive;">14<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons</span></td> <td></td> <td><span style="font-family: cursive;">1240</span></td> </tr> <tr> <td><span style="font-family: cursive;">Régiment de DRAGONS ST-OMER</span></td> <td><span style="font-family: cursive;">488</span></td> <td><span style="font-family: cursive;">4988</span></td> </tr> <tr> <td><span style="font-family: cursive;">1<sup>er</sup> Régiment d'Inf<sup>anterie</sup></span></td> <td><span style="font-family: cursive;">276</span></td> <td><span style="font-family: cursive;">0776</span></td> </tr> <tr> <td>stationné à <span style="font-family: cursive;">Cambrai</span></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS		AN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.	<span style="font-family: cursive;">14<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons</span>		<span style="font-family: cursive;">1240</span>	<span style="font-family: cursive;">Régiment de DRAGONS ST-OMER</span>	<span style="font-family: cursive;">488</span>	<span style="font-family: cursive;">4988</span>	<span style="font-family: cursive;">1<sup>er</sup> Régiment d'Inf<sup>anterie</sup></span>	<span style="font-family: cursive;">276</span>	<span style="font-family: cursive;">0776</span>	stationné à <span style="font-family: cursive;">Cambrai</span>																											
CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS																																												
	AN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.																																											
<span style="font-family: cursive;">14<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons</span>		<span style="font-family: cursive;">1240</span>																																											
<span style="font-family: cursive;">Régiment de DRAGONS ST-OMER</span>	<span style="font-family: cursive;">488</span>	<span style="font-family: cursive;">4988</span>																																											
<span style="font-family: cursive;">1<sup>er</sup> Régiment d'Inf<sup>anterie</sup></span>	<span style="font-family: cursive;">276</span>	<span style="font-family: cursive;">0776</span>																																											
stationné à <span style="font-family: cursive;">Cambrai</span>																																													
Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____.																																													
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.																																													
Inscrit sous le n° <span style="font-family: cursive;">113</span> de la liste <span style="font-family: cursive;">Touvron-Nord-Est</span>																																													
Déclaré bon pour le service <span style="font-family: cursive;">arme</span>																																													
Arrivé au corps le <span style="font-family: cursive;">1 Octobre 1910</span> <span style="font-family: cursive;">à la garde de 2<sup>e</sup> classe</span>																																													
Renvoie sous les drapeaux le <span style="font-family: cursive;">30 Octobre 1912</span>																																													
Certificat de bonne conduite <span style="font-family: cursive;">accordé</span>																																													
affecté au stationné à <span style="font-family: cursive;">Cambrai</span> le <span style="font-family: cursive;">1 10 13</span>																																													
Lettre du Co d'a du <span style="font-family: cursive;">80 5 1913</span> No <span style="font-family: cursive;">619 T</span>																																													
Rappelé à l'activité (Décret du <span style="font-family: cursive;">1<sup>er</sup> Août 1914</span> ) Mobilisation <span style="font-family: cursive;">Omnibus</span>																																													
Arrivé au Corps le <span style="font-family: cursive;">3 Août 1914</span>																																													
<span style="font-family: cursive;">Spécial pour la France, le 24 Août 1916, à Spaarapas (Somme) (Cris Collectif) n° 86 du 13 Octobre 1916</span>																																													
CAMPAGNES.		BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.																																											
Campagne <span style="font-family: cursive;">Contre l'Allemagne</span> du <span style="font-family: cursive;">3 Août 1914</span> au <span style="font-family: cursive;">24 Août 1916</span>		<span style="font-family: cursive;">Le 2<sup>e</sup> B<sup>e</sup> de Freignat, cit. à l'Ordre du Rég<sup>t</sup> n° 150 pour motif suivant : "C'est fait remarquer au cours des coups de mains, par son entrain, sa bravoure, devant le plus belle exemple à tous ses camarades" pleuré le 24 Août 1916.</span>																																											
<p>PÉRIODES D'EXERCICES.</p> <p>Réserve... 1<sup>re</sup> dans l _____, du _____ au _____</p> <p>2<sup>e</sup> dans l _____, du _____ au _____</p> <p>Supplémentaire dans l _____, du _____ au _____</p> <p>Armée territoriale. 1<sup>re</sup> dans l _____, du _____ au _____</p> <p>Supplémentaire dans l _____, du _____ au _____</p> <p>Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. (Du _____ au _____)</p> <p>(Du _____ au _____)</p>		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.																																											
		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes</th> <th>Subdivision de région.</th> <th>D. domicile. R. résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes	Subdivision de région.	D. domicile. R. résidence.																																					EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :	
		Dates.	Communes	Subdivision de région.	D. domicile. R. résidence.																																								
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.													<p>Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).</p>																											
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																																										

2073. — Paris et Limoges. — Imprimerie et Librairie militaires Henri CHARLES-LAVAUZELLE. — N. 1 int.



DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Le 21. C<sup>o</sup>, a' Aviate est en retrait par suite de la faible avance de la 46<sup>e</sup> D.V.

Le 22. Bty est arrêté presque aussitôt au sortir de ses tranchées par des mitrailleuses se trouvant a l'intérieur de maisons organisées d'ensemble. Cette opération marquée par succès.

Un peloton de la 3<sup>e</sup> C<sup>o</sup> établit la liaison entre les 2 bata.

Par suite des pertes et aussi de l'attardement de la ligne, le Cdt Trévis demande et obtient une C<sup>o</sup> et demi de la 3<sup>e</sup> Bty (9<sup>e</sup> C<sup>o</sup> 1 peloton de la 11<sup>e</sup> C<sup>o</sup> plus 1 peloton de la 2<sup>e</sup> C<sup>o</sup> Cdt) qui occupent dans Haurepad, en soutien, les positions de départ.

Cette opération pendant toute la nuit dans les dernières maisons de Haurepad encore tenues par les Allemands.

A minuit, la totalité des villages n'est pas encore en notre possession.

Artillerie ennemie: Au départ de l'attaque, abouces presque totale de tir de barrage ennemi - puis dans la seconde de la nuit, bombardement intense de nos positions.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

181



de la ravie Ouest de la Station.

Pertes: Tués: ?  
Blessés: ?  
Craque: Tués: ?  
Blessés: 120.

Survivants: Personnel fait au petit jour: 11 de 3<sup>e</sup> B.R.  
14 de 7<sup>e</sup> B.R.

21 Août 1916. Opérations: La lutte dans Haurepad continue, acharnée. Vers 5 heures, les derniers occupants se rendent. Le village en entier est à nous. Nous nous établissons à environ 200m Nord du village (la ligne faible près de la Chapelle).

Quelques rafales relativement calmes sans bombardements assez violents de nos lignes.

Vers 20 heures, une courte attaque ennemie dirigée sur la côte Est (16<sup>e</sup> D.V. immédiatement à notre droite) nous empêche de rectifier notre ligne.

M<sup>o</sup> ennemi: Bombardement assez suivi de nos positions et tir de barrage violent dans Haurepad et le ravie de la Station de Haurepad.

Craque: Organisation des positions nouvellement conquises.

N° 27.

Castelain

Emile

transcription

L'an mil neuf cent seize, le vingt quatre août à dix huit heures, étant à Maurepas. Somme, acte de décès de <sup>10</sup> Emile <sup>10</sup> Castelain, soldat de 2<sup>e</sup> classe à la 6<sup>e</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie, âge de 27 ans et 2 mois, né à Neuville en Ferrain, canton de Courcoing Nord. Est (Nord) ne n° 4015 au rec. et 07376 au corps, domicilié en dernier lieu à Neuville en Ferrain, canton de Courcoing N. Et. Nord. Mort pour la France à Maurepas. Somme, le vingt quatre août 1916 à dix huit heures d'une balle à la tête, fils de Julien Joseph, et de feu Céline Delmotte, domicilié à Neuville en Ferrain canton de Courcoing Nord. Est (Nord). Je n'ai pu me transporter auprès du décès qui a été enterré aussitôt sa mort. Inhumé sur le terrain, champ de bataille de Maurepas plateau situé au N. E. de ce village limité au N. par la route de Maurepas. Combles au sud route de Maurepas. Le Loret. Dressé par nous Lesaint Théophile, officier de l'Etat Civil, sur la déclaration de Boulanger Louis, âge de 31 ans, soldat de 2<sup>e</sup> classe à la 6<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> du 1<sup>er</sup> Regt. d'Inf<sup>te</sup> et de Polard Eugene, âge de 24 ans, caporal fourrier à la même compagnie, témoins qui ont signé avec nous, après lecture. Signé: Boulanger, Polard, Lesaint. Vu par nous Delhaye Joseph, Eugene Isidore, Intendant militaire de la 1<sup>re</sup> DI, signé illisible. Vu pour l'égalisation de la Signature de M<sup>r</sup> Delhaye Joseph, Eugene Isidore. Paris le 14 octobre 1916. Le Ministre de la Guerre, par délégation. O. Le Chef du Bureau des Archives Administratives. Signé: illisible.

L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le onze mars mil neuf cent seize à huit heures cinquante minutes par nous Edescaudre Ghésle Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de Neuville en Ferrain. Lisez heures. Approuvé le même

A. Ghésle

[Retour à l'accueil](#)

Index des lieux présents sur le livret  
Les numéros correspondent aux fiches où les lieux sont cités

M

Maurepas (80) - 1

N

Neuville-en-Ferrain (59) - 1